



**DECIDE**

- De donner un avis favorable sur le projet des 12 ouvertures dominicales ci-dessus proposées pour l'année 2025.

**DIT**

- Que l'avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés sera demandé.
- Que la Communauté d'Agglomération de Bastia sera saisie pour avis conforme.
- Que pour l'année 2025, les ouvertures dominicales seront accordées par arrêté du Maire pris avant le 31 décembre 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

